

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9782

**RESTRICTIONS DE CIRCULATION
REEMPLACEMENT DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ DE LA RD213 POUR LE CD59 (2)**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route
Vu la demande présentée par la société AXIMUM LILLE à Dardilly, qui va poursuivre les travaux de remplacement des glissières de sécurité pour le compte du CD59 sur la RD213 (rue de St-Omer et rue Pascal Leulliette)

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée et sera régulée par feux tricolores au droit du chantier sur la RD213 (rue de St-Omer et rue Pascal Leulliette) à partir du 27/03/2023 et ce pour une durée de 5 jours.

Art 2 : Le chantier sera interdit au public.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire par l'entreprise.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise AXIMUM LILLE
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 01/03/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,




Daniel DESCHODT.